

Au sommaire de notre newsletter du mois de avril 2023 :

- Les ateliers prévention de mai sont en ligne, inscrivez-vous vite !
- Professionnels du bois, attention aux poussières
- Prévention de la désinsertion professionnelle, focus sur l'accompagnement social
- Lutter contre les accidents du travail graves et mortels, le ministère du Travail vous informe

Bonne lecture !

Les ateliers prévention 2023

Employeur, RH, HSE, salarié(e)



Les inscriptions aux ateliers du mois de mai sont ouvertes !
Retrouvez tous les contenus **en détail** sur notre [page dédiée](#) !

- **Mardi 2 mai 2023 - 9h00/10h30 (Présentiel) : métiers sédentaires, quels risques pour la santé ? [S'INSCRIRE](#).**
- **Jeudi 25 mai 2023 - 9h00/10h30 (Présentiel) : échauffements et étirements au poste de travail. [S'INSCRIRE](#).**
- **Jeudi 25 mai 2023- 9h00/10h30 (Présentiel) : prévenir les accidents exposant au sang (AES) [S'INSCRIRE](#).**
- **Mardi 30 mai 2023 - 9h00/10h30 (Présentiel) : travail sur écran - ergonomie du poste de travail et exercices d'étirements. [S'INSCRIRE](#).**

Infos prévention



Professionnels du bois, attention aux poussières !

Si vous êtes menuisier, ébéniste, charpentier, scieur, restaurateur, tonnelier, décorateur, facteur d'orgues, parquettiste, ponceur, sculpteur, tourneur sur bois, poseur ou vendeur à la découpe dans un magasin de bricolage, ... Vous êtes concernés !

Quels sont les risques pour la santé et quels sont les moyens de s'en prévenir ? On fait le point dans notre article et dans un dépliant à télécharger. [Lire la suite](#)

De la théorie à la pratique ! Une infirmière en santé au travail du SPSTI 23/87 est intervenue le 23 mars dernier dans l'entreprise ATULAM à Jarnages (23) pour informer 60 salariés des ateliers des risques liés à l'inhalation des poussières de bois émises lors d'opérations de transformation ou usinage du bois.

Focus sur ... l'accompagnement social

À la demande du médecin du travail, l'assistante sociale du SPSTI23/87 appuie le salarié dans les démarches à envisager. En relation constante avec le médecin du



travail, elle prend le relai pour établir un diagnostic social de la situation du salarié en relation avec la santé au travail.

Ainsi le travailleur peut bénéficier de son assistance :

- S'il a besoin d'être aidé dans les démarches de prévention de la désinsertion professionnelle avec les organismes concernés,
- S'il rencontre des difficultés dans certains domaines de la vie courante,
- S'il a besoin d'être informé et orienté vers des services sociaux spécialisés,
- S'il a des besoins concrets pour compléter des documents et dossiers administratifs.

[Télécharger notre fiche pratique](#)



Des contenus utiles pour lutter contre les accidents du travail graves et mortels sur le site du ministère du Travail

En 2021, près de 640000 accidents du travail ont été recensés, dont 702 mortels. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de mesures simples de prévention permettrait de les éviter.

Sur son site internet, le ministère du Travail consacre une rubrique à la « Prévention des accidents du travail graves et mortels » dans laquelle on peut retrouver différents contenus et outils.

[Lire la suite ...](#)

Nos équipes vous accompagnent au quotidien. Un renseignement, un conseil ? Contactez votre centre de visite et/ou votre médecin du travail.

- **Standard Creuse : 05.55.52.63.29 - Standard Haute-Vienne : 05.55.77.65.63**
- [Téléchargez le programme des ateliers](#)
- Mail : communication@stlim.org

Siège social 6, rue Voltaire - CS 51223 - 87054 LIMOGES CEDEX
Tél 05 55 77 65 63 - Courriel contact@aist87.fr
Siret 778 069 005 00016 - NAF 8621Z

